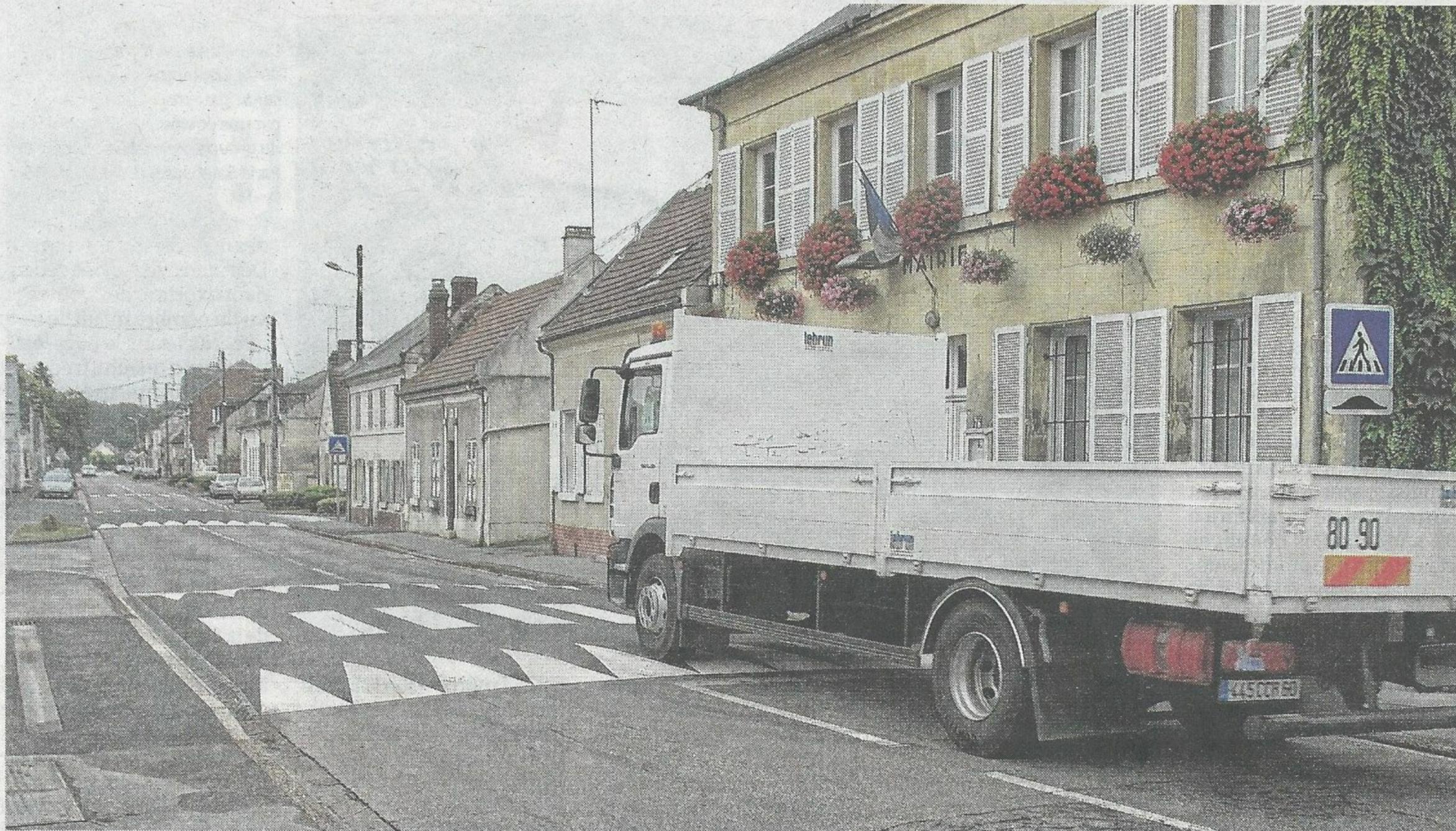


Plein le dos des dos d'âne !

ROUTES Des chauffeurs dénoncent des ralentisseurs illégaux, provoquant de graves douleurs.



En conflit avec une association qui milite contre les ralentisseurs dangereux, la métropole de Toulon (Var) estime à 2 % le nombre de dos d'âne à déplacer ou à retirer.

**En
BREF**

MYSTÈRE

Des graines qui sèment l'inquiétude : des particuliers reçoivent des sachets de graines qu'ils n'ont pas commandés, souvent en provenance de Chine. Des cas ont été signalés en France, au

DANS L'AUBE, une conductrice de bus des Transports en commun de l'agglomération troyenne (TCAT) est en arrêt depuis plus d'un an à cause d'un... dos d'âne ! Un nouveau ralentisseur, non signalé, lui cause de terribles douleurs au dos. « Arrivée au terminus, elle avait si mal aux lombaires que les pompiers ont dû intervenir pour l'emmener aux urgences de l'hôpital de Troyes. Elle a été opérée il y a un mois. Pas sûr qu'elle puisse reprendre son poste un jour », s'inquiète Denise Prugnot, déléguée syndicale Unsa de l'entreprise de transport qui se bat depuis cinq ans pour aplanir les coussins berlinois, des dispositifs installés sur les routes pour freiner la vitesse des automobilistes. « Non seulement aucun ralentisseur n'a été retiré mais, en plus, nos actions n'ont pas empêché la multiplication des plateaux et des coussins. Si rien ne change, nous irons en justice », prévient cette responsable.

Bien sûr, dissuader, voire tenter d'empêcher, de rouler vite en agglomération est une bonne mesure pour la sécurité routière. Mais les ralentisseurs trop hauts, trop abrupts ou mal placés provoquent la colère des chauffeurs. « Selon un décret de 1994, les ralentisseurs doivent mesurer

10 cm maximum de hauteur, être implantés dans des lieux et sur des routes où passent 3 000 voitures maximum par jour », détaille M^e Patrick Gaulmin qui s'est fait une spécialité de ces affaires.

A Troyes, la TCAT a fait un recensement révélateur. Les lignes régulières de la compagnie franchissent 183 équipements de ce type et plus de la moitié posent problème car ils sont non conformes.

Par exemple, des plateaux surélevés d'au moins 8 m de long mais à la pente trop raide ; ou même non autorisés, comme des ralentisseurs lambda qui ne devraient pas se trouver sur de telles lignes. « Entre les élections qui ont renouvelé les équipes municipales des 80 communes concernées et l'épidémie de Covid, les résultats de l'enquête n'ont pas encore été détaillés aux maires », confesse le DG Jean Pierre Gyéjacquot.

Procédures judiciaires engagées un peu partout en France

Les petits bobos au dos et lombalgies sévères sont bien connus des pros de la route, et pas uniquement dans l'Aube. « Dos d'âne et cahots viennent se surajouter au problème de sédentarité des chauffeurs, alerte Mickaël Mulon, le président du Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes. Souvent on recom-

mande aux travailleurs qui restent trop immobiles de se lever et de réaliser des mouvements pour éviter les accidents. » Un conseil bien difficile à appliquer lors des tournées de conducteurs de bus. L'Association pour une mobilité sereine et durable (AMSD), qui milite contre les ralentisseurs hors les clous, engage des procédures judiciaires un peu partout en France. Pas facile toutefois de prendre en charge ce problème, mi-politique, mi-syndical.

Dans le Var, l'AMSD est ainsi en conflit avec la métropole de Toulon. Contacté, son vice-président estime que sur 500 ralentisseurs, plateaux et coussins, un peu moins de 2 % doivent être déplacés ou retirés. « Très loin du compte », s'amuse Thierry Modolo, le président de l'AMSD qui, après avoir perdu au tribunal administratif en première instance, fait appel fort d'un document glissé de manière anonyme dans la boîte aux lettres de l'association.

Un courrier du président de la métropole de Toulon adressé en 2017 aux maires et qui reconnaît que « sur les quelque 350 ralentisseurs (hors coussin) réalisés à l'échelle de l'agglomération, près de 65 % ne respecteraient pas les décrets, les normes ou les préconisations du guide du Certu (NDLR : l'orga-

nisme d'expertise scientifique et technique sur la route), provoquant l'exposition répétée des conducteurs sur la durée d'un service [...] sur plus de sept heures de temps conduite par jour et quelque 200 franchissements de ralentisseurs ». ■

TÉMOIGNAGE

« 252 par service » FRÉDÉRIC

CHAUFFEUR DE BUS



FRÉDÉRIC a la rage contre les ralentisseurs trop hauts et trop nombreux qui parsèment son trajet quotidien. Ce conducteur de bus dans l'agglomération toulonnaise les a comptés : « C'est un truc de fou ! Sur ma ligne, sur les hauteurs de La Garde (Var), entre

les coussins berlinois et les ralentisseurs classiques, je passe sur 252 dos d'âne par bordée. » Les bordées, ce sont les services de sept heures qu'enchaînent les chauffeurs.

Frédéric n'est pas un fou du volant : aux commandes de sa navette au service des personnes handicapées, son objectif est de respecter ses horaires : « Je ne veux pas interdire tous les ralentisseurs, mais il faut raison garder. »

Se transformant en géomètre, il regrette surtout « des courbes ascendantes et descendantes » de plus en plus abruptes. Son siège est équipé d'amortisseurs, mais ça ne l'empêche pas de « sauter de 10 cm » quand il passe à faible allure. « Et encore, relativise-t-il, je suis plutôt hyper sportif. Mais certains de mes collègues se cassent littéralement le dos », dénonce celui qui se définit comme grande gueule. Tous n'osent pas dénoncer ainsi publiquement les collectivités mais aussi leurs employeurs.

Avec d'autres conducteurs, Frédéric a alerté le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et le service de la voirie, mais rien n'y fait. « Au contraire, relève Frédéric, chauffeur depuis vingt ans, les ralentisseurs se multiplient... » Contactée, la mairie de La Garde n'a pas souhaité s'exprimer. **E.T.**

signales en France, au Royaume-Uni ou au Canada. Selon le ministère de l'Agriculture français, ces graines pourraient s'avérer « vectrices de maladies non présentes sur le territoire français ou s'avérer être des plantes invasives ».

Un communiqué a été publié visant à mettre en garde toute personne recevant ces colis de graines.

RELIGION

Le pape a évoqué hier le dixième anniversaire du massacre de 72 clandestins, survenu au Mexique dans une ferme, exprimant sa « solidarité » avec des familles réclamant encore justice. Après la traditionnelle prière de l'Angelus, François a tenu à rendre hommage à « des personnes de divers pays qui cherchaient une vie meilleure ». « Le Seigneur nous demandera des comptes sur tous les migrants tombés lors de voyages motivés par l'espoir. Ils ont été les victimes d'une culture du déchet », a ajouté le Saint-Père, grand défenseur des droits des migrants dans le monde.